

# Les groupes 30 000 en Grand Est



**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

## Ensemble pour relever le défi En groupe, c'est plus facile d'aller vers une démarche économe en produits phytopharmaceutiques

**Vous avez repéré des agriculteurs qui souhaitent aller vers moins de phytos ?**

**Proposez leur de se constituer en groupe 30 000. Le groupe pourra ainsi bénéficier d'une aide financière pour les accompagner dans leur projet collectif.**

Être membre d'un groupe 30 000, c'est

-



⇒ Bénéficier d'un diagnostic individuel des pratiques

⇒ Bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre des nouvelles pratiques

⇒ Bénéficier d'échanges d'expériences entre agriculteurs

## Quelques réponses aux questions que peuvent se poser les groupes potentiels

<p><b>Qu'est ce qu'un groupe 30 000 ?</b></p> <p>Des agriculteurs qui se regroupent pour mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques, systèmes et techniques déjà testés et éprouvés par le réseau DEPHY ou par d'autres acteurs.</p>	<p><b>Pourquoi "30 000" ?</b></p> <p>C'est le nombre d'exploitations nécessaires pour arriver à un effet levier au niveau national et entraîner l'ensemble des agriculteurs vers une baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</p>
<p><b>Pourquoi constituer un groupe ?</b></p> <p>Compte-tenu de toute l'information disponible, il est tout à fait possible d'aller dans la démarche ÉCOPHYTO individuellement. Le groupe fédère les membres autour d'un même projet, il permet d'avancer ensemble dans une même direction, de se rassurer, d'échanger, d'innover, de capitaliser ses réussites et ses échecs...</p>	<p><b>Est-il nécessaire que le groupe soit une entité juridique ?</b></p> <p>Non, un groupe 30 000 peut être un groupe informel de pairs sans pour cela constituer une entité juridique. Il peut également être constitué d'agriculteurs issus de groupes déjà reconnus : GIEE, groupe DEPHY, GDA, CETA, CIVAM...</p>
<p><b>Quelles aides financières pour la structure d'accompagnement du groupe ?</b></p> <p>Des crédits gérés par les Agences de l'Eau sont prévus pour financer un accompagnement des groupes 30 000. Pour cela, un appel à projets régional sera publié en début 2018. C'est le groupe qui sollicite une structure pour l'accompagnement, c'est la structure choisie qui dépose le dossier présentant le projet et la demande de financement.</p>	<p><b>Quels engagements pour les agriculteurs ?</b></p> <p>Si le groupe bénéficie d'un accompagnement financé par les Agences de l'Eau, il est demandé un engagement de 3 ans dans le groupe. Il est aussi demandé des informations concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et le suivi du groupe. Sur ce point, c'est la structure d'accompagnement qui réalise la collecte des informations.</p>

## Un appel à projets régional, pour financer l'accompagnement des groupes 30 000

Il sera publié au premier trimestre 2018 avec l'ambition de favoriser les dynamiques collectives autour de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Une des priorités est de participer au financement de l'accompagnement des « groupes 30 000 ».

### Les conditions pour déposer un projet

⇒ Un groupe mobilisé autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation, la liste des agriculteurs doit être fournie.

⇒ Une structure d'accompagnement choisie par le groupe, et qui portera la demande de financement.

### Une démarche collective de 3 ans minimum

⇒ Construite en deux phases : le diagnostic des exploitations et la construction du plan d'actions, la mise en œuvre des actions ;

⇒ Le collectif d'agriculteurs est maître de son projet (choix des actions, de la structure d'animation/conseil) ;

⇒ Il est suivi par des conseillers agricoles disposant de compétences reconnues.

⇒ Le collectif, via la structure d'accompagnement, répond à l'appel à projets.

### Un programme d'appui obligatoire

⇒ Un diagnostic de la situation de chaque exploitant (diagnostic agro-écologique, IDEA...) ;

⇒ La mise en place du collectif, notamment au travers d'actions de formation ;

⇒ Un plan d'actions individuel et collectif de transition vers l'agro-écologie à bas niveau de phyto ;

⇒ Des réunions regroupant plusieurs agriculteurs impliqués dans cette démarche pour des échanges d'expériences (par exemple avec des exploitations du réseau DEPHY Ferme) ;

⇒ Un suivi et un accompagnement à la mise en œuvre des plans d'actions, collectifs et individuels ;

⇒ La définition d'indicateurs de suivi (dont l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT)).

## Quelques exemples de « groupes 30 000 », mis en place après les appels à projets 2016 et 2017

Le groupe : agriculteurs d'une coopérative céréalière

Objectif du collectif : accompagner les agriculteurs dans la démarche du plan Ecophyto II et constituer un référentiel de performances des systèmes de cultures plus économes en produits phytosanitaires

Nombre d'agriculteurs : 12

Structure d'accompagnement : Coopérative Approvisionnement

Coût du projet : 69 000 €

Aide de l'agence de l'eau : 38 250 €

Le groupe : viticulteurs

Objectif du collectif : Accompagner les viticulteurs du Breuil vers la réduction des intrants et un entretien du sol moins consommateur de produits phytosanitaires

Nombre d'agriculteurs : 8

Structure d'accompagnement : Chambre d'agriculture

Coût du projet : 25 044 €

Aide de l'agence de l'eau : 14 776 €

Le groupe : Du géranium Label Rouge à la transition agroécologique des productions horticoles

Objectif du collectif : Privilégier les méthodes alternatives (réduction 30% IFT au niveau des exploitations) et augmenter la production d'Elsass géranium® de 30% avec élaboration d'un nouveau cahier des charges « Elsass géranium® Label rouge ».

Nombre d'agriculteurs : 16

Structure d'accompagnement : institut

Coût du projet : 148 680 €

Aide de l'agence de l'eau : 80 240 €

Le groupe : GIEE, agriculture de conservation du semis direct sous couvert à l'agriculture durable

Objectif du collectif : promouvoir la réduction de produits phytopharmaceutiques au sein du groupe et promouvoir les actions auprès d'autres agriculteurs

Nombre d'agriculteurs : 20

Structure d'accompagnement : Chambre d'agriculture

Coût du projet : 36 999 €

Aide de l'agence de l'eau : 18 500 €

Le groupe : viticulteurs

Objectif : Réduire les impacts des pratiques viticoles sur la qualité de l'eau

Nombre d'agriculteurs : 23

Structure d'accompagnement : Coopérative vinicole

Coût du projet : 69 340 €

Aide de l'agence de l'eau : 45 458 €

## Vos contacts

Chambre régionale d'agriculture Grand Est	DRAAF Grand Est
Alfred KLINGHAMMER Tel : 03 89 20 97 51 Courriel : <a href="mailto:alfred.klinghammer@grandest.chambagri.fr">alfred.klinghammer@grandest.chambagri.fr</a>	Sophie SANSON Tel : 03.69.32.51.61 Courriel : <a href="mailto:sophie.sanson@agriculture.gouv.fr">sophie.sanson@agriculture.gouv.fr</a> Yann
Jérôme CAP Tel : 03.26.65 97.90 Courriel : <a href="mailto:jerome.cap@grandest.chambagri.fr">jerome.cap@grandest.chambagri.fr</a>	HOLOGNE Tel : 03.26.66.20.94 Courriel : <a href="mailto:yann.hologne@agriculture.gouv.fr">yann.hologne@agriculture.gouv.fr</a>